

DELIBERATION

relative à la motion déposée par Monsieur Thibault DUVAL

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu la motion présentée par Monsieur Thibault DUVAL, élu étudiant,*

- **Point de l'ordre du jour**

Point additionnel : Motion déposée par Monsieur Thibault DUVAL

- **Entendu l'exposé de Monsieur Thibault DUVAL, élu étudiant,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la motion déposée par Monsieur Thibault DUVAL,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **adopte**, à la majorité des membres présents ou représentés, la motion présentée par Monsieur Thibault DUVAL.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 17

Procurations : 7

Abstentions : 12

Pour : 12

Contre : 0



Dominique MARCHAND

PJ : Motion déposée par Monsieur Thibault DUVAL

Publication le 07 novembre 2022